

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À
L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2013-2014
DOSSIER R-3814-2012**

1. Référence : C-RNCREQ-0008 : preuve du RNCREQ, pages 4 à 5

Demandes :

- 1.1** Quel conseil régional de l'environnement (CRE) représente la région de Schefferville?
- 1.2** Est-ce que la position du RNCREQ concernant le réseau de Schefferville a fait l'objet d'une consultation auprès de celui-ci préalablement au dépôt de son mémoire le 5 novembre 2012? Dans l'affirmative, est-ce que cette consultation est documentée? Si oui, veuillez déposer les documents.